Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260324-D2026025-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie à Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Clotilde LAVISSE, maire d'Arzano.

Etaient présents : LAVISSE Clotilde, AUFFRED Clément, LE ROCH Marie-Françoise, SYLVESTRE Jean-Yves, CORNIERE Aurélie, LE POGAM Pierre, FEREZ Crystel, DANIEL Stéphane, NOUAILLE DEGORCE Stéphanie, CLERO Ewen, DANIEL Louise, MOELO Mickael, GRAGNIC Marie-Annick, FLECHER Quentin, DE PENFENTENYO Aude

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	15	15

Secrétaire de séance : Louise DANIEL

Date de convocation : 17/03/2026 **Date d'affichage** : 23/03/2026

Objet de la délibération : Election des membres élus du CCAS

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 21 mars 2026, le conseil municipal a fixé le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En application des articles L.123-6 et R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus du conseil d'administration du CCAS sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le conseil municipal procède à l'élection de 7 membres.

Listes de candidats :

Liste 1 :
- Marie-Françoise Le Roch
- Crystel Ferez
- Stéphanie Nouaille-Degorce
- Marie Annick Gragnic
- Mickaël Moelo
- Ewen Clero
- Aurélie Cornière

Résultats du vote :
Nombre de votants : 15
Vote blanc / nul : 1
Nombre de suffrages exprimés : 14
Liste 1 : 14 voix

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260324-D2026025-DE

Répartition des sièges :

Après application de la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les sièges sont attribués comme suit :

Liste 1 : 7 sièges

Sont proclamés élus au conseil d'administration du CCAS :

- Marie-Françoise Le Roch
- Crystel Ferez
- Stéphanie Nouaille-Degorce
- Marie Annick Gragnic
- Mickaël Moelo
- Ewen Clero
- Aurélie Cornière

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Pour extrait certifié conforme
Clotilde LAVISSE
Maire d'Arzano

MAIRIE D'ARZANO 29300 (Finistère)